

Pac 2021-22 : 8 mds € d'aide à la relance

17/12/2020



Actus Agricoles

Les eurodéputés ont adopté le 17 décembre 2020 des dispositions visant à assurer une transition douce entre l'actuelle et la future Pac et à octroyer 8 milliards d'euros d'aide pour les agriculteurs.

Une nouvelle législation européenne, adoptée mercredi par 653 voix pour, 19 contre et 22 abstentions, prolonge l'application des règles actuelles de la Pac jusqu'à fin 2022. « Elle garantit pour les deux prochaines années une sécurité juridique et une aide à la relance pour le secteur agroalimentaire touché par la crise. Il s'agit d'un pont solide vers les nouvelles règles, qui offre aux agriculteurs et aux administrations nationales le temps nécessaire pour préparer la réforme de la Pac post-2020 », a déclaré la rapporteure sur les règles transitoires de la politique agricole de l'UE Elsi Katainen (Renew Europe, FI), à l'issue du vote.

« Il ne s'agit pas d'une simple prolongation du statu quo. Nous offrons à nos agriculteurs, nos producteurs et nos communautés rurales une boîte à outils ambitieuse et les fonds nécessaires pour favoriser la résilience, la durabilité et la numérisation du secteur, afin qu'ils puissent s'impliquer davantage dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique », a souligné Paolo De Castro (S&D, IT), le rapporteur sur l'aide européenne à la relance.

En effet, les États membres pourront faire en sorte que les agriculteurs soient plus facilement indemnisés pour les fortes baisses de revenus et les pertes causées par des événements climatiques défavorables, des foyers de maladies animales ou végétales ou des infestations de parasites. Par ailleurs, le Parlement a œuvré pour des mesures qui donnent aux États membres une plus grande marge de manœuvre afin de soutenir les agriculteurs, en particulier pendant la crise de la Covid-19.

De plus, les députés sont parvenus à prolonger au-delà de trois ans la durée des nouveaux projets pluriannuels de développement rural qui se concentrent sur l'agriculture biologique et les mesures respectueuses du climat et de l'environnement. Ils ont inclus dans le paquet des projets relatifs au bien-être des animaux. Pour plus d'informations sur les règles transitoires de la PAC, par [ICI](#).

Accélérer l'octroi de 8mds € aux agriculteurs

Font également partie de l'accord global les règles récemment convenues sur la manière dont les agriculteurs, les producteurs alimentaires et les zones rurales peuvent utiliser les 8 mds € d'aide liés à la crise de la Covid-19 pour financer leur relance résiliente, durable et numérique. Environ 30 % des fonds de relance seront disponibles en 2021, les 70 % restants seront débloqués en 2022.

Les députés ont réussi à obtenir au moins 37 % des fonds de relance pour les agriculteurs biologiques, pour les mesures liées à l'environnement et au climat et pour le bien-être animal. Au moins 55 % des fonds soutiendront les investissements dans les exploitations agricoles qui contribuent à une relance résiliente, durable et numérique, et dans les start-ups des jeunes agriculteurs.

Pour plus d'informations sur le plan de relance de l'UE, cliquez [ici](#).

Le texte conclu entre les députés et les États membres et adopté par le Parlement doit encore recevoir le feu vert du Conseil avant de pouvoir entrer en vigueur.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2021-22-8-mds-daide-a-la-relance/>